



Rapport Sommaire

Concernant le présent accident ou incident grave, une enquête sommaire a été conduite selon l'article 46 de l'ordonnance sur les enquêtes de sécurité en cas d'incident dans le domaine des transports (OEIT). L'objectif du présent rapport est de tirer des leçons de l'incident.

Aéronef	PA-18 "150"	HB-PBA	
Exploitant	Aéro Club de Genève, Groupe de vol à moteur, Route H.-C. –Forstier 38, 1201 Genève		
Propriétaire	Groupe des Pilotes de Montagne Genève, rue de Lyon 4, 1201 Genève		
Instructeur	Citoyen suisse, année de naissance 1965		
Licence	licence de pilote commercial d'avions (<i>commercial pilot licence aeroplane</i> – CPL(A)) selon l'agence européenne de la sécurité aérienne (<i>European Aviation Safety Agency</i> – EASA), établie par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)		
Heures de vol	Total 4856 h	au cours des derniers 90 jours	100 h
	sur le type en cause 899 h	au cours des derniers 90 jours	54 h
Elève	Citoyen britannique, année de naissance 1980		
Licence	licence de pilote privé d'avions (<i>private pilot licence aeroplane</i> – PPL(A)) selon l'EASA, établie par la <i>Civil Aviation Authority</i> (CAA)		
Heures de vol	Total 53:11 h	au cours des derniers 90 jours	5:20 h
	sur le type en cause 15:40 h	au cours des derniers 90 jours	5:20 h
Lieu	Glacier du Wildhorn		
Coordonnées	594 890 / 134 040	Altitude	3032 m/M
Date et heure	7 mars 2016, 11 h 19 (LT = UTC + 2 h) Toutes les heures sont indiquées en heure locale		
Type d'utilisation	Ecolage		
Règles de vol	règles de vol à vue (<i>visual flight rules</i> – VFR)		
Phase du vol	Atterrissage		
Nature de l'accident	Collision du ski droit avec un rocher		
Point de départ	Aéroport de Genève (LSGG)		
Point de destination	Glacier du Wildhorn		
Dommmages aux personnes	Equipage	Passagers	Autres
Légèrement blessé	0	0	0
Pas blessé	2	0	-
Dommmages à l'aéronef	Légèrement endommagé		Rupture de la jambe de train d'atterrissage droit
Autres dommmages	Aucun		

Déroulement

Dans le cadre de la formation aux atterrissages en montagne sur skis, une journée de formation est planifiée au départ de Genève. Lors du briefing, les procédures de reconnaissance avant l'atterrissage sur glacier sont revues avec l'élève. Le programme de la journée prévoyait des atterrissages sur les glaciers du Wildhorn et du Petersgrat avec un atterrissage à Sion puis un retour sur Genève.

En arrivant au-dessus du Glacier du Wildhorn, l'élève effectue les reconnaissances haute et moyenne puis l'instructeur accomplit la reconnaissance basse ainsi qu'un premier atterrissage sur le glacier sur une pente assez raide à environ 300 mètres au sud-est du sommet suivi d'un second atterrissage. Ensuite, l'élève exécute dans les mêmes traces de manière autonome huit atterrissages et décollages.

Pour des raisons de formation, l'instructeur indique à son élève un autre endroit, situé environ 750 mètres à l'Est du sommet du Wildhorn comme lieu d'atterrissage. Après une reconnaissance moyenne suivie d'une reconnaissance basse, l'instructeur fait la première approche et l'atterrissage à cet endroit suivi du décollage. L'approche suivante est réalisée par l'élève avec une trajectoire d'approche un peu haute. L'instructeur décide de laisser l'élève poursuivre l'approche et l'atterrissage qui se déroulent normalement.

Lors du virage à gauche pour redécoller, le ski droit heurte un bloc rocheux caché par la neige.

Payerne, 8 septembre 2016

Service suisse d'enquête de sécurité